

(<https://gouv.nc/coronavirus>)



Info Covid-19

(</info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)



Arrivées

(</info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>)



Départs

(</info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>)



Quatorzaine et régimes spéciaux

(</info-coronavirus-covid-19/infos-economie>)



Économie

(</info-coronavirus-covid-19/production-de-masques-barriere>)

Masques

(</info-coronavirus-covid-19/infos-consulte-prevention-et-depistage>)



Prévention, dépistage

(</info-coronavirus-covid-19/espace-presse-coronavirus-covid-19>)



Espace presse

(</info-coronavirus-covid-19/videos-affiches-et-depliants>)



Vidéos Dépliants Affiches

(</info-coronavirus-covid-19/main-facts>)



Main facts



Info Covid-19

Mise à jour : Dimanche, 7 mars, 2021 - 20:06

À la suite de la découverte de neuf cas locaux de Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, le président du gouvernement et le haut-commissaire de la République viennent de prendre trois mesures fortes :

- > Toutes les personnes de retour de Wallis-et-Futuna depuis le 25 janvier doivent s'isoler et appeler le 05 02 03 à partir de lundi 8 mars après-midi.
- > Un confinement strict de la population débutera lundi 8 mars à partir de minuit pour 15 jours.
- > Tous les établissements scolaires et universitaires seront fermés à partir de lundi 8 mars inclus.

POINT SANITAIRE

CORONAVIRUS
Covid-19

Dimanche 7 mars

Neuf nouveaux cas aujourd'hui

10

tests effectués ce jour

67

cas confirmés
(dont 9 à l'unité Covid-19 de
l'hôpital)

0

patient en réanimation

23 194

tests réalisés
depuis le 18 mars 2020

486

personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

Les vols réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont limités au moins jusqu'au 31 juillet 2021. Seules sont programmées des liaisons avec **la Métropole** (et Sydney pour des évacuations sanitaires). Des rotations ponctuelles sont organisées avec le Vanuatu et la Polynésie française.

Toutes les personnes* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux ou faire un aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir

le [formulaire de recensement \(https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSefKevP90FUKduKoD-iSj6yFAXHstsG4](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSefKevP90FUKduKoD-iSj6yFAXHstsG4)

** À l'exception des personnels navigants de cabine et des professionnels de santé qui accompagnent les évacuations sanitaires.*

Une **quatorzaine obligatoire** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) dans un hôtel est en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie pour un **motif impérieux**, par avion ou navire de plaisance, excepté pour ceux en provenance de Wallis-et-Futuna. Il peut s'agir :

- pour les particuliers, d'une **quatorzaine gratuite** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) dans l'un des hôtels réquisitionnés par le gouvernement, soumise à un délai d'attente variable ;

- pour les particuliers qui le souhaitent et pour les professionnels indispensables, d'une **quatorzaine payante** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) dans les hôtels "Beaurivage" ou "Gondwana", avec un délai d'attente réduit.

Ces deux types de quatorzaine **respectent les protocoles sanitaires** établis par la DASS et font l'objet d'un **test PCR à l'issue**.

Les professionnels indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent également bénéficier d'un **protocole spécifique** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) afin d'obtenir une quatorzaine adaptée aux courts séjours de 30 jours maximum en Nouvelle-Calédonie ; pour toute question, écrire à **pcofret@gouv.nc** (mailto:pcofret@gouv.nc)

Pour toute question au sujet des **évacuations sanitaires**, contacter la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, bglasman@cafat.nc (mailto:bglasman@cafat.nc)

Pour tout savoir sur **les arrivées en Nouvelle-Calédonie**, **CLIQUER ICI**. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)

Pour tout savoir sur **les départs de Nouvelle-Calédonie**, **CLIQUER ICI**. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>)

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc (<http://www.juridoc.gouv.nc/>), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

